

Compte administratif 2021 – Budget réalisé - Gleizé



Conseil Municipal du lundi 07 mars 2022

Commentaires Compte Administratif 2021

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire »

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

Le Compte administratif 2021 indique un taux de réalisation en dépenses de la section de fonctionnement de 95,84% et en dépenses de la section d'investissement de 67,65%. En comparaison à l'année 2020, ce taux de réalisation est identique pour la section de fonctionnement et supérieur pour la section d'investissement (44% en 2020).

Le stock de dette de la commune est augmenté en raison de la réalisation en 2021 des emprunts à hauteur de 2 199 700,00 euros, au chapitre 16 en recettes de la section d'investissement.

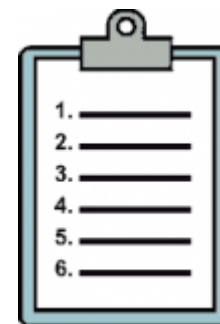
- **Les ratios financiers du Compte administratif 2021 :**

Epargne	Mode de calcul	Montant
Epargne de gestion	Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement	905 296,83€
Epargne Brute	Epargne de gestion – charges d'intérêts de la dette	897 562,01€
Epargne nette	Epargne brute – remboursement du capital de la dette	490 389,90€
Capacité de désendettement	Encours de dette au 31/12 / Epargne brute	3,57 ans

- ❖ La capacité de désendettement de la commune au 31/12/2021 est de 3,57 ans, ce qui indique en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année.

Sommaire CA 2021 :

- I- Les masses financières depuis 2018**
- II- Analyse comptable 2021**
- III- Bilan des pistes de bonne gestion**
- IV- L'affectation du résultat pour le Budget Primitif 2022**



I- Les masses financières depuis 2018

1. Section de fonctionnement – Dépenses :

Chapitre	Libellé	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	2021		
					BP 2021 + DM	réalisé 2021	% réalisé / BP
011	Charges à caractère général	1 105 273,68 €	1 079 259,07 €	1 169 812,15 €	1 270 600,00 €	1 227 185,33 €	96,58%
012	Charges de personnel	2 334 959,58 €	2 208 988,75 €	2 290 283,10 €	2 551 477,63 €	2 541 900,19 €	99,62%
014	Atténuation de produits	68 305,00 €	64 495,00 €	58 381,00 €	65 934,00 €	65 934,00 €	100,00%
023	Virement à la section d'investissement				124 686,81 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	502 437,79 €	718 162,46 €	660 032,63 €	671 703,21 €	679 476,89 €	101,16%
65	Autres charges de gestion courante	1 101 584,84 €	1 044 308,51 €	1 258 904,30 €	1 228 660,00 €	1 158 165,22 €	94,26%
66	Charges financières	7 119,01 €	5 228,85 €	4 972,56 €	9 736,00 €	7 734,82 €	79,45%
67	Charges exceptionnelles	9 077,96 €	11 621,10 €	12 905,42 €	13 200,00 €	8 882,51 €	67,29%
TOTAUX		5 128 757,86 €	5 132 063,74 €	5 455 291,16 €	5 935 997,65 €	5 689 278,96 €	95,84%

Pour rappel, les dépenses de la section de fonctionnement correspondent aux dépenses courantes (charges à caractère général, rémunération du personnels, subventions aux associations etc...)

Tout d'abord, les dépenses de la section de fonctionnement affichent un taux d'évolution entre le compte administratif 2018 et le compte administratif 2021 de 10,93%. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'inflation, entraînant une augmentation des matières premières et ici plus spécifiquement les charges d'énergies sur le chapitre 11, ainsi que la réorganisation des services, avec des recrutements supplémentaires, impactant alors le chapitre 012 (charges de personnel).

Le chapitre 042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) est en augmentation sur la période 2018-2021 en raison d'un volume d'investissement plus important entraînant alors des amortissements plus conséquents. Pour rappel, l'amortissement est la constatation de la perte de la valeur d'un bien résultant de l'usage, du temps.

L'augmentation sur le chapitre 65 s'explique par la bascule de la participation du SYDER au titre de la participation à un syndicat depuis l'année 2020.

2. Section de fonctionnement – Recettes :

FONCTIONNEMENT RECETTES							
					2021		
Chapitre	Libellé	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	BP 2021	réalisé 2021	% réalisé / BP
002	Résultat de fonctionnement antérieur				351 497,65 €		0,00%
013	Atténuation de charges	24 784,25 €	30 296,34 €	23 464,34 €	25 000,00 €	45 211,81 €	180,85%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 179,02 €	20 477,93 €	2 152,42 €	21 300,00 €	4 927,84 €	23,14%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	431 487,58 €	428 154,75 €	399 142,33 €	412 800,00 €	434 879,03 €	105,35%
73	Impôts et taxes	3 574 835,10 €	3 516 908,50 €	3 600 923,04 €	3 600 000,00 €	3 885 907,51 €	107,94%
74	Dotations, subventions et participations	1 323 072,03 €	1 267 831,59 €	1 270 684,94 €	1 295 400,00 €	1 276 668,02 €	98,55%
75	Autres produits de gestion courante	213 177,20 €	212 140,57 €	196 022,86 €	200 000,00 €	199 904,39 €	99,95%
77	Produits exceptionnels	149 367,12 €	466 505,20 €	62 593,11 €	30 000,00 €	72 528,14 €	241,76%
TOTAUX		5 737 902,30 €	5 942 314,88 €	5 554 983,04 €	5 935 997,65 €	5 920 026,74 €	99,73%

Les recettes de la section de fonctionnement correspondent aux produits de la fiscalité directe et indirecte, à la dotation globale de fonctionnement, ainsi que les produits des services communaux et du domaine.

Les recettes de la section de fonctionnement affichent un taux d'évolution entre le compte administratif 2018 et le compte administratif 2021 de 3,17%, ceci s'explique essentiellement par un dynamisme de la fiscalité directe locale, avec une augmentation des bases d'imposition, en lien avec la progression des constructions sur le territoire de la commune et ceci sans augmentation des taux d'imposition.

Le chapitre 013 (atténuation de charges) est en augmentation sur la période concernée en raison d'un absentéisme plus important générant des remboursements des indemnités journalières, plus conséquents.

Le chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) est en diminution sur le réalisé 2021 par la non-comptabilisation des opérations sur les travaux en régie.

3. Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre/opération	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	2021		
				BP 2021 + DM	réalisé 2021	% réalisé / BP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €	10 000,00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 179,02 €	20 477,93 €	2 152,42 €	21 300,00 €	4 927,84 €	23,14%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €				
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	5 988,44 €				
13 - subvention d'investissement		380,00 €				
16 - Emprunts et dettes assimilées	365 213,14 €	464 588,40 €	442 345,91 €	415 045,83 €	407 172,11 €	98,10%
20 - Immobilisations incorporelles	- €					
204 - Subventions d'équipement versées	387 893,66 €	130 025,77 €	32 379,00 €			
21 - Immobilisations corporelles			13 887,36 €	607 400,00 €	607 400,00 €	100,00%
26 - participation et créances rattachées	9 387,87 €	- €				
27 - autres immobilisations financières			4 981,00 €			
TOTAL HORS OPERATIONS	783 673,69 €	621 460,54 €	495 745,69 €	1 053 745,83 €	1 019 499,95 €	
011 - MATERIEL : services techniques	35 022,44 €	34 636,66 €	98 292,78 €	143 561,76 €	139 825,81 €	97,40%
012 - ECOLES : travaux et matériels	61 300,97 €	118 253,96 €	96 778,28 €	447 526,01 €	369 557,51 €	82,58%
014 - VOIRIE	119 484,28 €	261 333,57 €	103 921,16 €	497 887,38 €	181 140,62 €	36,38%
016 - TRAVAUX DE BATIMENTS	200 221,59 €	403 027,96 €	503 983,27 €	286 776,79 €	216 584,88 €	75,52%
018 - MATERIEL : Mairie	32 845,18 €	22 761,60 €	31 382,08 €	98 442,92 €	56 838,43 €	57,74%
019 - CULTURE/COMMUNICATION	89 186,03 €	89 192,72 €	24 861,41 €	77 372,36 €	50 285,12 €	64,99%
020 - AMENAGT-ENVIRONNEM	65 897,75 €	201 155,53 €	164 779,84 €	770 457,60 €	391 383,43 €	50,80%
022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE	415 328,51 €	36 961,20 €	17 696,76 €	271 400,00 €	22 359,30 €	8,24%
023 - Grands aménagements	3 108,36 €	33 202,20 €	509 177,74 €	235 079,87 €	91 218,31 €	38,80%
031 - SPORTS : travx, acquisitions	71 482,02 €	112 522,79 €	10 493,48 €	1 045 501,20 €	795 072,59 €	76,05%
TOTAL OPERATIONS	1 093 877,13 €	1 313 048,19 €	1 561 366,80 €	3 874 005,89 €	2 314 266,00 €	59,74%
TOTAUX	1 877 550,82 €	1 934 508,73 €	2 057 112,49 €	4 927 751,72 €	3 333 765,95 €	67,65%

Les dépenses de la section d'investissement correspondent aux dépenses ayant un impact sur le patrimoine de la commune et permettent de préparer l'avenir.

Le taux de réalisation pour l'année 2021 est de 67,65%, ce qui démontre une progression en comparaison au compte administratif 2020, en effet, le taux de progression des dépenses de la section d'investissement entre 2020 et 2021 est de 62,06%. Cela s'explique par une année 2020 marquée par la non-réalisation des achats des terrains, ainsi que la réalisation des projets d'investissement reportés de 2020 à 2021.

4. Section d'investissement– Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	2021		
Chapitre				BP 2021	réalisé 2021	% réalisé / BP
001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté				1 052 765,69 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement		- €		0,00		
024 - Produits de cessions	- €	- €				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	502 437,79 €	718 162,46 €	660 032,63 €	671 703,21 €	679 476,89 €	101,16%
041 -	- €					
10 - Dotations, fonds divers et réserves	933 551,62 €	937 052,98 €	876 543,48 €	526 303,00	790 039,23 €	150,11%
13 - Subventions d'investissement	374 599,10 €	342 626,28 €	445 675,66 €	358 020,00	292 104,88 €	81,59%
16 - Emprunts et dettes assimilées	501 313,31 €	832 037,39 €	2 526,05 €	2 215 625,38	2 201 932,67 €	99,38%
21- immobilisations corporelles			13 645,92 €		240,00 €	
27 - Autres immobilisations financières						
TOTAUX	2 311 901,82 €	2 829 879,11 €	1 998 423,74 €	4 824 417,28 €	3 963 793,67 €	82,16%

Les recettes de la section d'investissement comprennent les produits des emprunts communaux, ainsi que le produit du mécanisme de fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et les subventions d'investissement des organismes publics.

Tout d'abord, le Compte Administratif 2021 affiche un produit des emprunts en euros, sur le chapitre 16 à hauteur de 2 201 932, 67 euros, afin de financer la réalisation des opérations de la section d'investissement, ce qui est conforme aux prévisions du Budget Primitif 2021.

Les recettes sont marquées par un dynamisme de la taxe d'aménagement, avec un écart de 258 176,61 euros, cela démontre un dynamisme sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments de la commune.

Au final, cela conduit un résultat de la section d'investissement (dépenses – recettes) positif à hauteur de 630 027,72 euros. Par ailleurs, il convient de souligner également que le résultat 2021 est excédentaire, en lien, avec les résultats cumulés des exercices précédents.

II- Analyse comptable 2021

1. Les recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT RECETTES		2021		
Chapitre	Libellé	BP 2021	réalisé 2021	% réalisé / BP
002	Résultat de fonctionnement antérieur	351 497,65 €		0,00%
013	Atténuation de charges	25 000,00 €	45 211,81 €	180,85%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 300,00 €	4 927,84 €	23,14%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	412 800,00 €	434 879,03 €	105,35%
73	Impôts et taxes	3 600 000,00 €	3 885 907,51 €	107,94%
74	Dotations, subventions et participations	1 295 400,00 €	1 276 668,02 €	98,55%
75	Autres produits de gestion courante	200 000,00 €	199 904,39 €	99,95%
77	Produits exceptionnels	30 000,00 €	72 528,14 €	241,76%
TOTAUX		5 935 997,65 €	5 920 026,74 €	99,73%

Remboursement sur les rémunérations des agents et autres charges sociales (Chapitre 13 – Atténuations de charges) :

Le compte 6419 (remboursements sur rémunération du personnel), affiche un excédent de 16 563,74 euros par rapport au Budget primitif 2021. L'écart s'explique essentiellement par un remboursement plus important sur la rémunération des agents de la part de l'assurance de la commune et de la CPAM. En effet, le montant des remboursements en provenance de la CPAM pour les indemnités journalières est de 11 656,45 euros, ce qui induit une augmentation de l'absentéisme. Le montant de l'assurance pour le personnel est de 7 285,82 euros (remboursements pour des congés de longue maladie, de longue durée et accident professionnel).

Produits des services (Chapitre 70) :

Les recettes sont supérieures de 22 079,03 euros par rapport au budget primitif. En effet, l'écart est dû essentiellement à des recettes supplémentaires sur le compte 7067 (redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement), avec ici la régularisation des impayés des années antérieures pour la restauration scolaire, ainsi qu'une participation financière plus importante de la ville de Villefranche pour les frais de scolarité, dans la continuité ce qui a pu être indiqué dans le rapport sur les orientations budgétaires 2021.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042) :

Le chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement affiche une réalisation 2021 à hauteur de 4 927,84 euros. L'écart de 16 372,16 euros s'explique par la non-comptabilisation des travaux en régie au compte 722. En 2021, sur ce chapitre apparaît une moins-value de cession pour la cession d'un véhicule des services techniques (différence entre la valeur de cession et la valeur d'acquisition) à hauteur de 4 627,84 euros et 300,00 euros de quote-part de subvention d'investissement (intégration au résultat comptable 2021 d'une subvention d'investissement).

Affectation du résultat 2020 (Chapitre 002) :

Il s'agit du résultat de fonctionnement positif reporté de l'année précédente, pour un montant de 351 497,65 euros.

Chapitre 73 - Produits des contributions directes (taxes d'habitation et foncière) :

Sens	Chapitre	Compte	Libellé_compte	BP 2021	réalisé 2021
R	73		IMPOTS ET TAXES	3 600 000,00	3 885 907,51
R	73	73111	Taxes foncières et d'habitation	2 838 642,00	2 896 872,00
R	73	7318	Autres impôts locaux ou assimilés		27 158,00
R	73	73211	Attribution de compensation	501 608,00	501 608,00
R	73	7336	Droits de place	250,00	519,00
R	73	7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	13 500,00	11 769,79
R	73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	246 000,00	447 980,72

Les recettes issues de la fiscalité directe locale et notamment de la taxe foncière et d'habitation (*comptes 73111*) sont supérieures de 58 230,00 euros par rapport aux recettes prévisionnelles 2021, ce qui correspond à une évolution à la hausse des bases définitives par rapport aux bases prévisionnelles, en faveur de la commune. Par ailleurs, l'écart s'explique par la perception de ressources fiscales des exercices antérieurs (rôle supplémentaire au *compte 7318*) pour un montant de 27 158,00 euros.

Par ailleurs, concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, il y a une recette supplémentaire de 201 980,72 euros par rapport au budget prévisionnel, cela démontrant un dynamisme des transactions immobilières sur le territoire communal.

Pour rappel, les taux d'imposition sont inchangés depuis plusieurs années. Le Compte administratif 2021 met en œuvre la réforme de la fiscalité directe locale, avec la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cela est remplacé par le produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, avec application d'un coefficient correcteur, pour corriger les effets de la réforme.

Chapitre 74 - Dotations (dotation de l'Etat, financement CAF, compensations fiscales) :

Sens	Chapitre	Compte	Libellé	BP2021	Réalisé 2021
R	74		DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 295 400,00	1 276 668,02
R	74	7411	Dotation forfaitaire	923 659,00	923 923,00
R	74	74121	Dot Solidarité rurale	98 305,00	99 961,00
R	74	744	FCTVA	27 856,00	22 522,06
R	74	7471	Subv.etat	15 000,00	-
R	74	74718	Autres	1 000,00	23 060,57
R	74	7478	Autres organismes	40 000,00	48 812,95
R	74	748313	Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle		173,00
R	74	74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	25 000,00	25 040,94
R	74	74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	17 000,00	117 300,00
R	74	74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	139 000,00	-
R	74	7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	15 874,50

Le compte 744 (FCTVA) est alimenté par la perception de recettes pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics ou de voirie. La réalisation 2021 est inférieure de 5 333,94 euros en raison d'une diminution de l'assiette des dépenses de fonctionnement éligibles.

Les recettes issues des dotations de l'Etat ou de la CAF sont supérieures de 18 731,98 euros, par rapport au budget primitif 2021. Cela s'explique essentiellement par le versement d'une subvention de l'Etat pour l'achat des masques (15 951,75 euros) au compte 74718, qui aurait dû faire par ailleurs l'objet d'une imputation au compte 7471. Pour le compte 7478 (autres), cela correspond aux versements de la CAF, pour la prestation de service enfance jeunesse (24 548,01 euros), ainsi que la prestation de service ordinaire (PSO).

La non-réalisation au compte 74835 s'explique par la mise en œuvre de la réforme fiscale à partir de l'année 2021, la commune ne percevant plus les recettes au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales, seul est alimenté le compte 74834. Le compte 7485 affiche un

solde excédentaire de 7 294,50 euros, cela s'explique notamment par le versement d'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 5700,00 euros pour la campagne de dépistage. La subvention aurait dû faire l'objet d'une imputation au compte 7472. Enfin, sur ce compte 7485 apparaît également une subvention pour COMEDC (Communication électronique des données d'Etat Civil) à hauteur de 1 594,50 euros.

Sens	Chapitre	Compte	Libellé	BP2021	Réalisé 2021
R	75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	200 000,00	199 904,39
R	75	752	Revenus des immeubles	200 000,00	199 497,28
R	75	7588	Autres produits divers de gestion courante		407,11
R	77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000,00	72 528,14
R	77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		340,86
R	77	773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 000,00	5 144,29
R	77	775	Produits des cessions d'immobilisations		10 961,76
R	77	7788	Produits exceptionnels divers	29 000,00	56 081,23

Revenus des immeubles (Chapitre 75 - compte 752) :

Les recettes en lien avec les revenus des immeubles sont quasiment conformes aux prévisions, avec une très légère différence de 502,72 euros.

Produit des cessions (Chapitre 77 - compte 775) :

Cette recette de 10 961,76 euros s'explique par la cession d'un camion des services techniques, la réglementation comptable prévoyant l'imputation de cette recette au 775, en recettes de la section de fonctionnement.

Produits exceptionnels (Ch.77 hors cessions)

Les produits exceptionnels (hors cessions au compte 775) sont supérieurs de 31 566,38 euros par rapport au Budget primitif 2021. Cela s'explique par des annulations des mandats sur des exercices antérieurs (*compte 773*) en hausse de 4 144,29 euros par rapport au prévisionnel.

De plus, les produits exceptionnels divers (compte 7788), sont en augmentation de 27 081,23 euros par rapport à l'établissement du Budget primitif 2021, avec ici notamment le versement d'indemnités des assurances de la commune en lien avec un dégât des eaux, pour le serveur informatique, de la Mairie au rez-de-chaussée, pour un montant de 22 433,44 euros, ainsi que le remboursement d'un sinistre avec un véhicule sur l'avenue du Beaujolais en novembre 2020 (5 243,32 euros). Enfin, sur ce compte apparaît également le versement d'une prime de bonus écologique dans la lignée des achats des véhicules électriques (7 500,00 euros).

2. Les dépenses de la section de fonctionnement :

2021				
Chapitre	Libellé	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	% réalisé / BP
011	Charges à caractère général	1 270 600,00 €	1 227 185,33 €	96,58%
012	Charges de personnel	2 551 477,63 €	2 541 900,19 €	99,62%
014	Atténuation de produits	65 934,00 €	65 934,00 €	100,00%
023	Virement à la section d'investissement	124 686,81 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	671 703,21 €	679 476,89 €	101,16%
65	Autres charges de gestion courante	1 228 660,00 €	1 158 165,22 €	94,26%
66	Charges financières	9 736,00 €	7 734,82 €	79,45%
67	Charges exceptionnelles	13 200,00 €	8 882,51 €	67,29%
TOTAUX		5 935 997,65 €	5 689 278,96 €	95,84%

Dépenses à caractère général (Chapitre 11) :

Les dépenses à caractère général sont inférieures de 43 414,67 euros par rapport au budget primitif. En conséquence, le taux de réalisation des dépenses à caractère général est de 96,58%, ce qui démontre une maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune.

Cela s'explique notamment sur le compte 60611 (eau et assainissement), par une maîtrise de l'arrosage automatique, avec une consommation d'eau en baisse, suite à des résorptions de fuites, une stabilisation globale de la consommation d'eau sur les bâtiments communaux. A noter toutefois, une augmentation de la consommation dans les écoles, en lien avec l'application des protocoles sanitaires, ainsi qu'une augmentation du prix au mètre cube de l'eau.

Pour l'électricité (compte 60612), la ligne est maîtrisée, avec une économie constatée de 4 379,05 euros.

Pour la restauration scolaire, une modification comptable est à constater au compte administratif 2021, en effet, cela est en lien avec la reprise en régie directe de l'école de la Chartonnière. La réalisation 2021 au compte 6042 (achats de prestations de services avec SOGERES) à hauteur de 37 893,22 euros correspond à des prestations de janvier à juillet 2021. En 2022, le compte 6042 disparaîtra.

La réalisation de 56 349,14 euros au compte 60623 (alimentation) correspond à une prise en charge de toutes les écoles par la cuisine centrale depuis la rentrée de septembre 2021. C'est pourquoi, comme indiqué au préalable le compte 6042 n'aura plus lieu de figurer sur les réalisations budgétaires.

Les fournitures d'entretien (compte 60631) affichent une réalisation conforme à la prévision budgétaire.

Les achats de petits équipements (compte 60632) se trouvent en dépassement de près de 15 000 euros du fait d'un nombre important d'achats pour des réparations faites en interne (notamment en plomberie) au niveau des bâtiments (pour 45 248 euros, environ 38 000 euros pour les bâtiments, 2 000 euros pour la culture, 3 500 euros pour les espaces verts et 1 748 euros pour les services administratifs).

Concernant les fournitures de voirie (compte 60633), une augmentation de plus de 5000 euros est constatée du fait d'imputations de dépenses d'investissement par erreur pour des achats de panneaux de voirie et de plantation.

La baisse du compte 611 (prestations de service) recouvre peu d'opérations de mise en fourrière.

Le compte 615231 (entretien et réparations des voiries) est supérieur au prévisionnel 2021, en raison d'un décalage dans le temps de la facturation pour des prestations de maintenance de signalisation lumineuse, de débroussaillage des accotements ou encore de la location de la balayeuse de voirie. Par ailleurs, en 2021 il y a eu plus de marquage au sol, ainsi que des réparations des bornes incendies.

Concernant le compte 6156 (maintenance), il fait apparaître un réalisé inférieur de près de 17 000 euros car des dépenses de contrat de maintenance ont été renégociées (alarme anti intrusion, chauffage).

Le compte administratif 2021 fait apparaître un nouveau compte, en comparaison des années antérieures, le compte 6122 (Crédit-bail mobilier) pour la location d'un véhicule. Dans cette perspective, le compte 6135 (Locations mobilières) affiche une réalisation de 18 175,61 euros, soit une différence négative de 7 824,39 euros par rapport au budget primitif 2021.

Le compte 6132 (locations immobilières) affiche une réalisation à hauteur de 1 692,00 euros, le Nautille n'ayant pas facturé les prestations, car aucun tarif n'est prévu dans le cadre de la délégation de service public (DSP).

Le compte 6247 (Transports collectifs) affiche une réalisation 2021 de 1 541,44 euros, soit une consommation en deçà de 8 458,56 euros par rapport au budget primitif 2021, cela est en lien avec la diminution des transports pour la piscine, avec des annulations et la non-réalisation des sorties culturelles.

Rémunérations et frais assimilés (Chapitre 12) :

Les rémunérations et frais assimilés constituent le 1^{er} poste de dépenses de la section de fonctionnement, soit 44,68% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses liées aux rémunérations et frais assimilés sont inférieurs de 30 929,81 euros par rapport à celles qui avaient été prévues. Cela s'explique par la prise en compte de l'effet de noria, entre le départ d'un agent et l'intégration d'un remplaçant, générant des périodes où il y a une vacance de poste et ainsi une absence de rémunération sur la période concernée. De plus, cela est en lien avec le poste chargé de mission des grands projets qui n'a pas été pourvu, le poste ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire en 2021.

Autres charges de gestion courante (subventions, indemnités, participations) (Chapitre 65) :

Les dépenses liées aux charges de gestion courante sont inférieures de 70 494,78 euros par rapport au budget primitif. L'économie constatée s'explique essentiellement par un décalage dans le temps des opérations de refacturation sur la restauration scolaire, ainsi qu'une baisse de la contribution auprès de la ville de Villefranche, pour la scolarisation d'enfants gleizéens dans les écoles caladoises.

Pour rappel, la cotisation du SYDER est imputée en totalité en section de fonctionnement, ce qui a augmenté de près de 300 000 euros le montant du budget primitif, depuis l'année 2020.

Les subventions 2021 (compte 6574) ont été versées, avec le vote de subventions exceptionnelles : association des officiers de réserve du Rhône (1000,00€), 4L Trophy (500,00€), subvention exceptionnelle à l'Agora – chantier jeune (1880,00€).

Concernant les participations aux centres de loisirs et séjours pour les enfants gleizéens, il a été versé 26 508,80€ contre les 45 000€ prévu au budget soit 11 179,60€ pour l'association courte échelle (pour l'accueil de 24 enfants) et 15 329,20€ pour l'Agora (pour l'accueil de 50 enfants, attention il manque de septembre à décembre, facturés début février pour environ 7 000€).

Intérêts de la dette (Chapitre 66) :

La dépense réalisée est conforme aux prévisions pour le paiement des intérêts de la dette de la commune. L'écart observé s'explique par des prévisions budgétaires prudentes sur les intérêts courus non échus (comptes 661121 et 661122).

La réalisation tient compte des nouveaux emprunts ayant fait l'objet d'une décision modificative afin d'intégrer le paiement des premières échéances.

Atténuations de produits (Chapitre 014) :

La dépense réalisée est conforme aux prévisions et ceci notamment en application de la décision modificative n°2 du 06 décembre 2021. La dépense correspond à la participation de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Pour mémoire, le FPIC est créé en 2012 dans l'optique de la mise en œuvre de la péréquation horizontale des communes, afin de prélever certaines fractions de recettes fiscales de certaines communes, pour reverser à des communes moins favorisées.

Charges exceptionnelles (Chapitre 67) :

Les dépenses relatives aux charges exceptionnelles sont inférieures de 4 317,49 euros par rapport au budget primitif.

Amortissements et cessions (Chapitre 042) :

Sur ce chapitre, une somme de 663 887,29 euros correspondant aux annuités d'amortissement annuelles des biens communaux (compte 6811). Une écriture du même montant est réalisée en recettes de la section d'investissement.

Sur ce chapitre apparaît également une somme de 15 589,60 euros au compte 675 (valeurs comptables des immobilisations cédées), qui correspond à la valeur nette comptable (Prix achat – amortissements) de la cession du véhicule des services techniques.

Autofinancement de l'investissement (Chapitre 023) :

Il s'agit de l'écriture comptable nécessaire au transfert de l'autofinancement vers la section d'investissement, l'opération n'étant pas encore réalisée, conformément à la réglementation comptable.

3. Les recettes de la section d'investissement

Chapitre	2021		
	BP 2021	Réalisé 2021	% réalisé / BP
001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 052 765,69 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement	124 686,81		
024 - Produits de cessions			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	671 703,21 €	679 476,89 €	101,16%
041 -			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	526 303,00	790 039,23 €	150,11%
13 - Subventions d'investissement	358 020,00	292 104,88 €	81,59%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 215 625,38	2 201 932,67 €	99,38%
21- immobilisations corporelles		240,00 €	
27 - Autres immobilisations financières			
TOTAUX	4 949 104,09 €	3 963 793,67 €	80,09%

Emprunts et dettes assimilés (Chapitre 16) :

La réalisation 2021 pour le chapitre 16, emprunts et dettes assimilés est conforme aux prévisions du budget primitif, avec un écart de 13 692,71 euros et notamment plus spécifiquement sur le compte 165 (dépôts et cautionnements reçus) où réside une différence de 12 767,33 euros.

Concernant le compte 1641 (emprunts en euros), les emprunts ont bien été réalisés notamment pour la rénovation de la Rue des Chères (600 000,00 euros), un prêt relais à hauteur de 600 000,00 euros, ainsi qu'un emprunt de 1 000 000,00 euros pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des sports « Salle Saint Roch ».

Amortissements et cessions (Chapitre 040) : Sur ce chapitre, une somme de 679 476,89 euros correspondant aux annuités d'amortissement annuelles des biens communaux (663 887,29 euros). Une écriture du même montant est réalisée en dépenses de la section de fonctionnement, au chapitre 042. Ainsi que la somme de 15 589,60 euros au compte 2182 (matériel de transport) pour la valeur nette comptable de la cession du véhicule des services techniques (même écriture qu'au chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement).

Autofinancement de l'investissement (Chapitre 021) :

Il s'agit de l'écriture comptable nécessaire au transfert de l'autofinancement vers la section d'investissement, l'opération n'étant pas encore réalisée, conformément à la réglementation comptable.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :

Chapitre	Compte	Libellé compte	BP2021	Réalisé 2021
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	57 000,00 €	57 000,00 €
10	10222	F.C.T.V.A.	230 500,00 €	236 059,62 €
10	10223	T.L.E.		
10	10226	Taxe d'aménagement	238 803,00 €	496 979,61 €
10	10251	Dons et legs en capital		
TOTAL			526 303,00 €	790 039,23 €

Affectation du résultat 2020 (compte 1068) :

Il s'agit du report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2020, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour cette même année.

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA – compte 10222) :

La réalisation est supérieure de 5 559,62 euros par rapport au budget primitif 2021. Cela s'explique par une assiette plus importante des dépenses d'investissement rentrant dans le champ des dépenses éligibles au FCTVA.

Taxe d'aménagement (Taxe d'urbanisme – compte 10226) :

Une recette supplémentaire de 258 176,61 euros a été perçue, qui s'explique par un dynamisme des opérations d'urbanisme (constructions), sur le territoire de la commune. Pour rappel, depuis 2012 la taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement, la taxe

d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments, nécessitant une autorisation d'urbanisme. La taxe est composée de trois parts (communale, départementale et régionale).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement :

Chapitre	Compte	Libellé du compte	BP2021	Réalisé 2021
13	1311	Etat	-	10 001,00 €
13	1313	Départements		1 470,00 €
13	1321	Etat et établissements nationaux	120 056,00 €	93 909,88 €
13	1322	Régions	140 901,00 €	93 661,00 €
13	13246	<i>AC investissement</i>	87 063,00 €	
13	13256	<i>AC d'investissement</i>	-	87 063,00 €
13	1342	Amendes de police	10 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL			358 020,00 €	292 104,88 €

Subventions d'investissement (chapitre 13) :

Le compte 1311 (Etat) affiche une réalisation à hauteur de 10 001,00 euros. Cela correspond au versement de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le théâtre municipal, avec la réalisation d'une fresque et création d'une loge minute pour les artistes.

Concernant le compte 1313 (départements), une subvention pour un montant de 1 470,00 euros est réalisée pour la réalisation des opérations de viabilité hivernale. Il convient de préciser que cette recette aurait dû faire l'objet d'une imputation en recettes de la section de fonctionnement.

Pour le compte 1321(Etat) la commune a réceptionné des subventions pour un montant total de 93 909,88 euros, ce qui correspond au solde de subvention pour la création d'aire d'accueil touristique de Chervinges, pour 89 631,00 euros, ainsi que notamment le versement d'une subvention de 1 875,00 euros pour l'installation de trois vidéos projecteurs dans les écoles.

Le compte 1322 (Région) affiche une réalisation à hauteur de 93 661,00 euros. Cela comprend la subvention pour la création de l'aire d'accueil touristique (60 000,00 euros), la subvention pour deux gilets pare-balles (500,00 euros) et pour finir la subvention pour la rénovation du mur d'escalade de la salle Saint Roch (33 161,00 euros).

En outre, le compte 13256 (attribution de compensation d'investissement) affiche une seule réalisation de 87 063,00 euros. Pour rappel, l'attribution de compensation est versée par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, l'inscription budgétaire lors du Budget primitif 2021 s'est réalisé au compte 13246, mais la réalisation s'est faite au 13256.

4. Les dépenses de la section d'investissement

Chapitre/opération	BP 2021 + DM	réalisé 2021	% réalisé / BP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
020 - Dépenses imprévues (investissement)	10 000,00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 300,00 €	4 927,84 €	23,14%
041 - Opérations patrimoniales			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - subvention d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	415 045,83 €	407 172,11 €	98,10%
20 - Immobilisations incorporelles			
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles	607 400,00 €	607 400,00 €	100,00%
26 - participation et créances rattachées			
27 - autres immobilisations financières			
TOTAL HORS OPERATIONS	1 053 745,83 €	1 019 499,95 €	
011 - MATERIEL : services techniques	143 561,76 €	139 825,81 €	97,40%
012 - ECOLES : travaux et matériels	447 526,01 €	369 557,51 €	82,58%
014 - VOIRIE	497 887,38 €	181 140,62 €	36,38%
016 - TRAVAUX DE BATIMENTS	286 776,79 €	216 584,88 €	75,52%
018 - MATERIEL : Mairie	98 442,92 €	56 838,43 €	57,74%
019 - CULTURE/COMMUNICATION	77 372,36 €	50 285,12 €	64,99%

020 - AMENAGT-ENVIRONNEM	770 457,60 €	391 383,43 €	50,80%
022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE	271 400,00 €	22 359,30 €	8,24%
023 - Grands aménagements	235 079,87 €	91 218,31 €	38,80%
031 - SPORTS : travx, acquisitions	1 045 501,20 €	795 072,59 €	76,05%
TOTAL OPERATIONS	3 874 005,89 €	2 314 266,00 €	59,74%
TOTAUX	4 927 751,72 €	3 333 765,95 €	67,65%

4.1- Hors opération :

Dépenses imprévues (Chapitre 020) :

Sur ce chapitre, une somme de 10 000,00 euros a été inscrite lors du Budget primitif 2021. Lors de la réalisation budgétaire 2021, ce dernier n'a fait l'objet d'aucune exécution.

Remboursement du capital de la dette (Chapitre 16) :

La réalisation est conforme aux prévisions attendues. En outre, la réalisation 2021 comporte les remboursements des nouveaux emprunts ayant fait l'objet d'une inscription en recettes de la section d'investissement (chapitre 016). La réalisation tient compte des nouveaux emprunts ayant fait l'objet d'une décision modificative afin d'intégrer le paiement des premières échéances.

4.2– Détail par opération et écart de réalisation :

Opération	011 – Matériel : services techniques
Observation(s)	L'opération 011 affiche un taux de réalisation de 97,40%, la réalisation est donc conforme à la prévision budgétaire 2021.
RAR 2021 sur 2022	0.00 €

Opération	012 – ECOLES : travaux et matériels
Observation(s)	Les travaux de rénovation énergétique de l'école de la Chartonnière sont toujours en cours (changements des menuiseries). De plus, l'étude relative au réaménagement de la restauration scolaire est toujours en cours également.
RAR 2021 sur 2022	48 475,12 €

Opération	014 – Voirie
Observation(s)	Sur l'opération 014, est en cours une étude de sécurisation pour le parc du Bois Doré et la rue Georges Sand est en cours. L'opération de la Grange-Chervet est toujours en attente.
RAR 2021 sur 2022	9 726,00 €

Opération	016 – Travaux de bâtiments
Observation(s)	L'étude pour l'aménagement de l'accueil de la Mairie et de la Revole est toujours en cours sur l'année 2022, ainsi que la rénovation du local Montcalm. Enfin, le marché public ayant pour objet la rénovation de la rue des Chères doit faire l'objet d'un certain nombre de solde sur l'année 2022.
RAR 2021 sur 2022	36 250,14 €

Opération	018 – Matériel administratif
Observation(s)	La commune a fait l'acquisition de nouvelles imprimantes pour une école et les services administratifs, la facturation n'est pas parvenue à la clôture de la section d'investissement.
RAR 2021 sur 2022	8 964,00 €

Opération	019 – Culture – patrimoine – communication
Observation(s)	Les dépenses reportées de 2021 à 2022 concernent l'aménagement de la médiathèque à venir dans le cadre de la réalisation du plan pluriannuel d'investissement, avec ici notamment plus spécifiquement les frais de maîtrise d'œuvre.
RAR 2021 sur 2022	8 235,05 €

Opération	020 – Environnement : développement durable, accessibilité, mobilité
Observation(s)	<p>Dans la continuité du Plan Arbre, des plantations avenue Alfred Gap sont reportées en 2022.</p> <p>L'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours de réalisation pour la route de Montmelas, dans le cadre de la création d'un trottoir.</p> <p>L'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours pour l'avenue du Beaujolais, dans le cadre de l'accessibilité de cette avenue.</p> <p>Un complément de facturation est reporté en 2022 pour la mise en accessibilité du parking de l'école BRASSENS.</p> <p>Un complément de facturation sur 2022 pour la pose de 5 abris-bus est également inscrit en reste à réaliser de 2021 à 2022.</p>
RAR 2021 sur 2022	68 561,73 €

Opération	022 – Aménagement de quartiers
Observation(s)	<p>Pour l'opération 022, il reste un solde à finaliser sur 2022 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'AMO rénovation aire d'OUILLY. Dans la continuité de cela, des paiements sont différés sur le début d'exercice 2022 pour les entreprises titulaires d'un marché public dans le cadre de la rénovation de l'aire d'OUILLY.</p>
RAR 2021 sur 2022	231 678,42 €

Opération	023 – Grands Aménagements
Observation(s)	<p>Sur l'opération 023, des facturations sont reportées de 2021 à 2022 pour les titulaires des marchés publics, dans le cadre de la mise en accessibilité du parvis du théâtre.</p>
RAR 2021 sur 2022	135 782,15 €

Opération	031 – SPORT (Travaux, acquisitions)
Observation(s)	L'opération 031 affiche un bon taux de réalisation, à savoir 76,05%. La réalisation des marchés publics de travaux pour la rénovation de la salle Saint-Roch est toujours en cours, ainsi que dans la continuité de ces derniers, les frais de maîtrise d'œuvre afférente à cette opération.
RAR 2021 sur 2022	250 011, 68 €

- **Total des reports des dépenses d'investissement 2021 : 797 684,29 euros**

III- **Bilan des pistes de bonne gestion**

- Maitriser les dépenses de fonctionnement : surveillance des coûts des énergies (eau, électricité, carburants...), dans un contexte général inflationniste.
- Maintenir le coût des rémunérations et frais assimilés (chapitre 12) dans la lignée de l'exercice précédent
- Assurer une transmission par voie dématérialisée des courriers afin de limiter le coût de l'affranchissement

IV- L'affectation du résultat pour le Budget Primitif 2022

1. Vote du compte administratif 2021 :

Il est proposé d'approuver le compte administratif 2021 qui présente donc les résultats suivants :

SECTION	RESULTATS 2020		OPERATIONS DE L'EXERCICE 2021		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
FONCTIONNEMENT		99 691,88€	5 689 278,96 €	5 920 026,74 €		230 747,78 €
INVESTISSEMENT	58 688,75€		3 333 765,95 €	3 963 793,67 €		630 027,72 €

Section	Restes à réaliser		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement				582 245,43 €
Investissement	797 684,29 €			1 682 793,41 €

2. Affectation du résultat de 2021 sur 2022 :

AFFECTATION DU RESULTAT 2021	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement 2021	230 747,78 €
Résultats antérieur reporté	351 497,65 €
Résultat à affecter	582 245,43 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement 2021	630 027,72 €
Résultats antérieur reporté	1 052 765,69 €
Résultat à affecter	1 682 793,41 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de clôture de l'exercice 2021	2 265 038.84 €
En section d'investissement (R001)	1 682 793,41 €
En section de fonctionnement (R002)	582 245,43 €